



DAPEQ/CI

*Note préalable : dans la suite de ce document, les termes et acronymes relatifs aux titulaires d'une fonction sont utilisés au sens neutre et peuvent désigner indifféremment des femmes ou des hommes occupant la fonction correspondante.*

## Bilan d'activité du contrôle interne financier (CIF) 2022

Conformément à l'article 2.1 de l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, le conseil d'administration veille à la mise en œuvre du contrôle interne financier au sein de l'établissement. A ce titre, au moins une fois par an :

- il est informé de l'état de déploiement du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable de l'université de Lorraine.

Le conseil du 15 mars 2022 arrête le plan d'action 2022 du contrôle interne financier (délibération n°8). Ce plan d'action fait l'objet du bilan suivant :

### I. État de déploiement du plan d'action 2022

#### 1 Événements ayant affecté la réalisation du plan d'action 2022

A titre liminaire, il convient d'indiquer les événements qui ont affecté la réalisation du plan d'action 2022 :

- Le deuxième trimestre 2022 a été marqué par les élections des représentants des personnels dans les instances centrales de l'établissement, renouvelant la composition de ces instances et préparant l'élection de la présidente de l'université de Lorraine du 31 mai 2022. L'installation de l'équipe politique entourant la présidente s'est achevée le 11 juillet avec la fin du processus électoral relatif aux vice-présidents. Le fonctionnement de l'établissement s'est trouvé ralenti par une période électorale de plusieurs mois, peu propice aux travaux de nature stratégique.
- Sur la même période, le chargé de mission contrôle interne à la délégation à l'appui au pilotage, à l'évaluation et à la qualité (DAPEQ) a fait valoir ses droits à la retraite et quitté l'établissement le 3 mai 2022. La DAPEQ a procédé au recrutement d'une responsable du contrôle interne affectée à temps plein sur cette responsabilité depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022.
- L'agent comptable a accueilli un nouveau contrôleur interne comptable le 1<sup>er</sup> septembre 2022, après 6 mois de vacance de la fonction.
- La responsable coordination paie et masse salariale (DRH) était absente sur le dernier trimestre de l'année.

- Du point de vue de sa structuration, l'établissement a engagé sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2022 un réagencement de la direction générale des services comprenant la création de 5 directions générales adjointes assurant la coordination de pôles de compétences et de services (PCS). Ces PCS regroupent chacun un ensemble cohérent de directions centrales et de services universitaires, appelé à faciliter les relations avec les entités internes et la lisibilité de l'organisation. Ce chantier de plusieurs mois, qui entame sa concrétisation début 2023, a recouru à certaines des propositions de la démarche fonctions support menée en 2021 par le cabinet PwC, notamment celles portant sur la fonction financière.

- Il est signalé que le président et les membres du comité d'audit interne et de management des risques (CAIMR) ont exprimé le 17 septembre 2022 la volonté de mettre fin à leur participation, en raison de l'apparent désengagement de l'université dans la conduite de ce comité. Afin de tirer les conséquences de cette situation, l'établissement doit s'efforcer de (re)donner toute sa place à la fonction d'audit interne, indépendante du contrôle interne, afin d'éprouver la qualité et l'efficacité du système de contrôle interne.

- Enfin, la réforme du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics issue de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 a réorienté les travaux du CIF sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

## 2. Réalisation des objectifs principaux du plan d'action 2022

Le plan d'action 2022 fixe 16 objectifs principaux<sup>1</sup> dont l'établissement tire le bilan suivant :

- **Action / processus 1 : Réorganiser la fonction financière de l'université de Lorraine (Étape 3)/livret**  
=> Action rapide décidée pour la fonction financière découlant de la démarche fonctions support : créer un guide/livret du nouvel arrivant sur une fonction financière : "les 1ères étapes"

Pilote : CIB

Acteurs concernés : GT DBF/AC/AGMR/DAMP

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○○○●

- Guide/livret du nouvel arrivant sur une fonction financière publié le 30 novembre 2022 sur le site web de l'établissement <https://guide-finances.univ-lorraine.fr/>
- Campagne de communication réalisée : article dans la newsletter des personnels du 16 décembre 2022 (<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/21924>), courriel à la liste de diffusion [sifac-gestionnaires@univ-lorraine.fr](mailto:sifac-gestionnaires@univ-lorraine.fr) le 10 janvier 2023.

Entre le 16 décembre 2022 et le 12 janvier 2023, 520 connexions au guide en ligne sont constatées sur 404 agents. Par ordre décroissant, les composantes de formation présentent le plus grand nombre de connexions, elles sont suivies des directions centrales puis des composantes de recherche.

- **Action / processus 1 : Réorganiser la fonction financière de l'université de Lorraine (Étape 3)/CI et audit interne**

=> Réflexion sur les fonctions contrôle et audit internes

Pilote : DGS

Acteurs concernés : GT DBF/AC/AGMR/DAMP

État d'avancement au 31 décembre 2022 :

- ○○○● sur le système de contrôle interne (voir I.1)

---

<sup>1</sup> Non démarré : ●○○○

En cours : ○●○○

Achevé : ○○○●

La réflexion sur l'évolution du contrôle interne aboutit à la création d'une fonction de responsable du contrôle interne englobant et dépassant la sphère financière ainsi qu'au recrutement d'une personne sur le poste depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Le rattachement à la DAPEQ est dans ce cadre conservé.

- ●○○ sur le système d'audit interne (voir I.1 et plan d'action 2023) : réorganisation non démarrée en 2022

● **Action / processus 2 : Déployer le contrôle interne financier sur les processus d'exécution et de suivi budgétaire**

- => Améliorer la documentation en matière financière : procédures, modes opératoires, pas à pas, fiches techniques... ; rendre ces documents accessibles facilement et de manière compréhensible par tous ;
- => Faciliter la transmission et le suivi des contrôles.

Pilote : DBF

Acteur concerné : AC, DAPEQ

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○●○○

- Amélioration de l'organisation de l'intranet<sup>2</sup> et ajout de procédures (par exemple, procédure « demander l'ouverture des accès aux outils financiers » assortie d'un formulaire), en lien avec le guide/livret financier ;
- Documentation comptable : l'ensemble des documents est répertorié et centralisé dans un espace partagé en interne ; le CIC s'attache à revoir leur nommage, dans un premier temps ;
- Création et fonctionnement d'un helpdesk CIB visant la remontée d'anomalies ;
- Facilitation de la transmission et du suivi des contrôles : construction à prévoir d'une interface de partage et de suivi des contrôles (DN) ;
- Suite de la démarche fonction support : chantiers de partage documentaire et communication interne en cours, menés par la DAPEQ (en cours).

● **Action / processus Rémunérations/SIHAM PAIE**

- => Assurer la mise en place SIHAM PAIE et ses impacts sur le dispositif CIF

Pilote : responsable coordination paie et masse salariale

Acteurs concernés : DRH, AC

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○○○●

La mise en place de SIHAM PAIE est effective depuis la paie du mois de mai 2022. La formation des gestionnaires RH a été réalisée préalablement à l'entrée en fonctionnement de l'outil (environ 80 personnes).

Le déploiement de SIHAM PAIE a conduit à la réécriture des modes opératoires de la paie ; ces MOP restent à consolider à la lumière des situations rencontrées depuis l'utilisation de l'application.

Afin d'accompagner la phase de démarrage, l'établissement a conclu une convention de prestation de service avec l'AMUE contribuant à la sécurisation de la paie : opérations liées au contrôle de la paie et à l'exploitation post-paye.

S'agissant de la mesure des impacts de SIHAM PAIE sur le dispositif du CIF, celle-ci interviendra à l'occasion des travaux à venir sur les risques paie.

---

<sup>2</sup> ENT > documents administratifs > Gestion budgétaire financière et comptable/SIFAC (Agence Comptable et Direction du Budget et des Finances)

● **Action / processus Rémunérations/indicateurs**

=> Mesurer par des indicateurs la pertinence des contrôles

Pilote : responsable coordination paie et masse salariale

Acteurs concernés : DRH, AC

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○●○○

L'établissement reçoit chaque mois de l'AMUE un fichier de 22 exports (ou restitutions) sur la paie qui fait l'objet d'une vérification systématique. Ce fichier constitue le socle des contrôles sur la paie.

Les indicateurs existants sont des indicateurs de contrôle (points de contrôle), ils mesurent la pertinence des dispositifs de contrôle.

Il ressort de ces indicateurs que les contrôles effectués doivent être davantage formalisés et quantifiés.

● **Action / processus Exécution des dépenses/Gestion des dépenses standards/plan de contrôle**

=> Consolider le plan de contrôles 2021 (première édition) et développer de nouveaux contrôles DBF / AGMR sur 2022

Pilote : CIB

Acteurs concernés : DBF, AGMR

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○●○○

Un contrôle de premier niveau est mis en place. Le plan de contrôle sur les dépenses découle notamment d'anomalies détectées par la DBF. Le CIB a su donner un rythme aux opérations de contrôle. L'attention du lecteur est cependant attirée sur le temps nécessaire au développement du plan de contrôle (le contrôle n'est pas automatisable) et sur la technicité qu'il requiert (outils peu appropriés).

En lien avec le CIB, la sous-direction de l'exécution financière de la DBF effectue par ailleurs le suivi du flux de la dépense, notamment des restes à payer auprès des entités internes. Elle procède ensuite aux corrections nécessaires. Le CIB exploite, dans ce cadre, les motifs et les retours des entités sur les situations rencontrées (cf. action **accompagnement CIB**).

Outre le plan de contrôle, l'AGMR réalise deux fois par an des analyses d'écarts entre la programmation budgétaire et son exécution, notamment en vue du budget rectificatif. Dans SBV, l'AGMR retranscrit les points d'attention du projet. Enfin, elle partage, au sein de la DRV, un ensemble de modes opératoires.

A titre subsidiaire, sur le suivi des projets, SBV pourrait être étendu à la consultation de l'exécution des dépenses (onglet SBV interconnecté avec SIFAC).

● **Action / processus Exécution des dépenses/Gestion des dépenses standards/accompagnement CIB**

=> Accompagner des composantes avec la mise en place d'actions CIB

Cette action résulte des trois retours d'expérimentation du CIB dont la synthèse a été produite à la fin de l'année 2021. Elle consiste à prolonger ces expérimentations.

Pilote : CIB

Acteur concerné : DBF

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○●○○

L'accompagnement en 2022 a porté sur les charges à payer des composantes qui n'effectuent pas la remontée de ces charges (traitement des bons de commande) auprès de la DBF. Il a été suivi de la mise en place de courts tutoriels sur la thématique et d'un décalage du calendrier d'envoi aux composantes.

L'accompagnement a également porté sur la certification du service fait auprès des composantes qui s'abstiennent de produire les justificatifs nécessaires.

D'une manière générale, on observe sur cette action que :

- le format actuellement retenu ne permet pas l'accompagnement d'un grand nombre de composantes. Ce format mérite d'être simplifié pour être plus facilement déployable ;
- il manque encore un levier afin que les résultats des analyses parviennent dans les composantes concernées (indicateurs) et produisent des effets.

● **Action / processus Gestion patrimoniale et physique des autres immobilisations corporelles :**

=> Asseoir un modèle pérenne et efficace de suivi physique des biens propriétés de l'établissement, à l'échelle universitaire (procédure, identification des correspondants inventaires au niveau des composantes...)

Pilote : DBF

Acteur concerné : AC

État d'avancement au 31 décembre 2022 : nette réduction des écarts entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable ○○●

A l'occasion de l'audit des comptes 2021, les CAC ont levé la réserve attachée à l'insuffisance du suivi de l'inventaire physique, empêchant sa réconciliation avec l'inventaire comptable. La levée de réserve est subordonnée à la poursuite des travaux de réconciliation inventaire physique / inventaire comptable :

De nouvelles règles de gestion des biens ont été définies en 2021 par l'établissement (comité de pilotage inventaire) et validées par les CAC ; elles sont répétées en 2022, avec la mise en œuvre par l'agence comptable des sorties de biens concernés dans l'inventaire comptable.

Le dispositif interne de suivi physique des biens est confié au COPIL inventaire et à une équipe de 6 inventoristes (cellule inventaire) chargée d'interroger la fiabilité de l'inventaire physique : visites des composantes par les inventoristes effectuant l'étiquetage des biens physiques selon le nouveau processus permettant de réconcilier avec l'inventaire comptable, notamment lors de la sortie de biens. Quatre composantes-tests (gros acheteurs) utilisent la solution logicielle ID POSITION, aident à son amélioration et ont déjà identifié des correspondants inventaires. L'objectif est d'inciter les laboratoires à opter pour l'utilisation en propre de la web-application ID POSITION au terme du premier trimestre 2024 (accès à / consultation de l'inventaire fiabilisé). Dans le déploiement de l'outil, les composantes de petite taille, les UFR des sciences humaines et sociales, les écoles doctorales, les centres de coordination (les structures qui achètent peu de biens immobilisés ou pour un montant faible) restent sous la responsabilité des inventoristes de la DBF.

En parallèle, la DBF entend développer un plan de contrôle automatisé ainsi que des inventaires tournants (sur site), afin de s'assurer de la bonne gestion des biens acquis jusqu'à leur sortie.

En tout état de cause, l'objectif poursuivi par l'établissement, en plus de l'objectif de qualité comptable, est de maintenir la levée de la réserve sur les comptes 2022 et suivants.

● **Action / processus Gestion des déplacements professionnels**

=> Maîtriser le changement de version de Notilus au 01 juillet 2022 et l'intégration d'Etamine dans le process pour les UMR en cotutelle CNRS (09/2022)

Pilote : DGSA Infrastructures et Moyens

Acteurs concernés : comité de pilotage Déplacements professionnels

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○●○ en raison du retard pris par la centrale d'achats

- Procès-verbal d'ajournement prononcé le 26 septembre 2022 par l'AMUE, centrale d'achats (accord-cadre n°19-49-PAM-Missions) ;
- Non réception de l'outil à la mi-octobre 2022 faisant obstacle aux opérations d'interfaçage et de paramétrage, reportant *ifso facto* le démarrage de la version 10 de Notilus au premier trimestre 2023.

● **Action / processus Gestion patrimoniale et physique du parc immobilier**

=> Améliorer la qualité de la programmation budgétaire en lien avec la politique immobilière

Pilote : DPI

Acteur concerné : DBF

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○●○ (inchangé)

Sur l'action en cause, une amélioration de la programmation en AE et CP est constatée en 2022 notamment sur le plan France Relance et sur le CPER, suivis conjointement par la DPI et la DBF (meilleure connaissance partagée). Des rencontres régulières ont également lieu entre la DPI et la DBF sur le plan pluriannuel des investissements immobiliers.

La programmation des opérations sous le régime de la maîtrise d'ouvrage public est effectuée au ratio par la DPI, au stade de l'étude de faisabilité (coût initial études et travaux) avec la marge d'erreur de 10 à 15% communément admise par le secteur. Sur ces opérations, la DPI est demandeuse d'une flexibilité raisonnable dans sa programmation budgétaire, du fait des aléas pesant par nature sur l'immobilier. La DBF est demandeuse de davantage d'informations sur les étapes de réalisation, de l'esquisse à l'avant-projet définitif. Des écarts importants par rapport au budget prévisionnel continuent en effet à être constatés au cours de la procédure, au moment de l'avant-projet définitif puis en phase travaux.

● **Action / processus Achats/diagnostic**

=> Poursuivre la démarche de diagnostic de la fonction « achat »

Pilote : DAMP

Acteurs concernés : DBF, AC

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○○●

Le diagnostic conduit par un groupe de consultants est restitué le 3 juillet 2022 dans le cadre du marché public de l'État relatif au plan achat de l'État sur le volet des universités. Le niveau de maturité de la chaîne achats de l'université de Lorraine est globalement « en développement »<sup>3</sup>, avec une organisation et une structuration de la fonction achat mature, légitime, centralisée et facilitatrice. Au nombre des forces de l'université de Lorraine figurent :

- dispositions organisationnelles et fonctionnelles pour manager les achats et leur performance,
- règles et processus clairs et connus,
- processus de vérification par la DAMP de la bonne mise en concurrence,
- centralisation à la DAMP de la signature des contrats après rapport d'analyse des offres,
- bonne connaissance de la dépense,
- actions porteuses pour optimiser les achats,
- contrôle interne conduit par la DAMP : cartographie des risques et plan d'action spécifiques, autocontrôle systématique, pas à pas sur les processus achat, procédure formalisée de

---

<sup>3</sup> 4 niveaux : émergent, en développement, mature, optimisé. Sur les 5 universités pilotes, seule l'université de Lorraine est considérée « mature » s'agissant de l'organisation de la fonction achat.

contrôle des seuils depuis 2018 avec réalisation de deux périodes de contrôle par an, procédure de contrôle de la disponibilité de crédits.

Les actions de communication et de sensibilisation à l'initiative de la DAMP sont également mises en évidence :

- newsletter consacrée aux achats à l'UL, « Du côté des achats » qui paraît le dernier mardi de chaque mois depuis mars 2022 (135 vues de pages en moyenne sur 2022) ;
- focus achat dans différents guides : guide du directeur d'unité, guide/livret de la fonction financière, guide du responsable pédagogique (à venir) ;
- organisations des ateliers de formation achat ;
- documentation sur le WIKIDamp proposant des notes pour rendre l'achat facile.

● **Action / processus Achats/indicateurs**

=> Identifier puis mettre en œuvre des pistes de gains achats et des outils de pilotage de la fonction achats (indicateurs) : système de pilotage achat.

Pilote : DAMP

Acteurs concernés : DBF, AC

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○○○●

La DAMP a formalisé un panel d'indicateurs annuels de pilotage de la fonction achat et de performance.

● **Action / processus Subventions/plan de contrôle**

=> Poursuivre et approfondir le plan de contrôle

Pilote : DBF, plus particulièrement cellule justificatifs

Acteurs concernés : AGMR, AC, CIB

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○○○●

Côté budgétaire, la cellule justificatifs de la DBF (créée le 1<sup>er</sup> septembre 2021) apparaît pleinement partie prenante du processus des subventions européennes ou transversales. En matière de contrôle, la cellule intervient en cours d'exécution du projet, notamment à l'occasion du démarrage du projet et de la production des livrables (contrôles contemporains). Elle contribue à préparer les réunions du comité de suivi des projets<sup>4</sup>.

Côté comptable, l'agence comptable s'appuie fortement sur la cellule dans l'exercice de ses contrôles. Elle a d'ailleurs constaté une amélioration sensible de la sécurisation des processus et des procédures sur les subventions (délai de production et fiabilité des justificatifs).

Le contrôle sur le système d'information budgétaire (mise en cohérence des outils logiciels de gestion des projets) est mensuel. Le plan de contrôle est exécuté par le CIB, l'AGMR et l'agence comptable, chacun pour ce qui le concerne, avec une attention particulière apportée à la clôture des projets.

Le suivi du plan de contrôle fait par ailleurs l'objet d'une historisation.

● **Action / processus Sécurisation et gestion des outils informatiques - Rôles et habilitations/SIFAC**

=> Sécuriser les profils autorisés dans de nouveaux rôles SIFAC\_ALL

Les rôles SIFAC sont des types d'autorisation dans SIFAC permettant des accès différenciés à l'application (transactions). Ils sont au nombre de quatre : Client lourd, Budget SIFAC, SIFAC Web et

---

<sup>4</sup> Le comité de suivi de projets opère le suivi semestriel des projets supérieurs à 1M d'euros, stratégiques ou à enjeux (identifiés comme particulièrement risqués). Il est composé du DGS, de la DIPro, de la DBF, de l'AC, de la DRV et de la DAPEQ.

Subventions. Chaque utilisateur peut avoir un ou plusieurs de ces rôles. 42% des utilisateurs ne bénéficient que d'un seul rôle, 33% ont deux rôles, 19% trois rôles et 6% quatre rôles. Le cumul des rôles est très corrélé à la classe d'appartenance des agents dans la fonction financière : 79% des utilisateurs de la classe 1 (la fonction-type relève pleinement du domaine financier) disposent de quatre rôles<sup>5</sup>.

L'autorisation SIFAC\_ALL, au sein du rôle Client lourd, est détenue par certains personnels de la classe 1 : personnels d'encadrement supérieur avec une expertise financière forte et un positionnement stratégique, et cadres avec une expertise financière poussée orientée contrôle de gestion et/ou qualité comptable et financière (soit 16 agents). SIFAC\_ALL permet d'effectuer (presque) toute transaction dans l'outil.

La poursuite dans les meilleurs délais du projet de sécurisation des profils SIFAC (en lien avec la DN) est soulignée par la synthèse de l'audit des comptes 2021 des commissaires aux comptes. Les CAC demandent en effet à l'établissement de justifier que les accès consentis à SIFAC\_ALL, pour l'agence comptable, sont proportionnés et que les transactions utilisées ne traduisent aucune dérive.

Pilotes : AC, CIC

Acteurs concernés : DN, DBF

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○●○ en raison de l'arrivée récente du contrôleur interne comptable

● **Action / processus Sécurisation et gestion des outils informatiques - Rôles et habilitations /SI**

=> Finaliser l'arrêté désignant les équipes de la DN autorisées à pénétrer dans le système d'information

Pilote : RCI

Acteurs concernés : DN, DPO

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○○●

Décision signée et publiée le 18 novembre 2022 dans le recueil des actes administratifs (<https://www.univ-lorraine.fr/raa/arretes/>)

● **Action / processus Régie**

=> Mettre en place un outil, des procédures, formation et accompagnement

Pilote : AC

Acteur concerné : DAPEQ (appui méthodologique)

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○○●

L'acquisition d'un outil dédié est abandonnée en raison de son coût et des faibles enjeux financiers relatifs aux opérations de régies. Procédures, accompagnement et formation des régisseurs (2 sessions en 2021, 1 en 2022) ont été menées à bien. La formation est pérennisée et fait désormais partie du plan de formation des personnels de l'université de Lorraine. Des listes de diffusion spécifiques aux régisseurs ont également été créées, avec une harmonisation des pratiques.

Ces mesures seront poursuivies en 2023. L'agence comptable va également continuer ses contrôles sur pièces et sur place. Elle prolongera enfin l'analyse sur la fermeture de petites régies de dépenses de faibles montants, en parallèle de l'instauration de la carte d'achats.

---

<sup>5</sup> Source : Rapport de mission - cartographie des ressources humaines dédiées à l'activité financière, 4 décembre 2020, DAPEQ – Julien DUFOUR, DRH – Gabriel HUSSON

## II. Prise en compte d'éléments nouveaux

Outre le plan d'action 2022 du 15 mars 2022, les travaux relatifs au contrôle interne financier ont pris en compte les évolutions législatives et réglementaires suivantes, compte tenu de leur impact sur les missions et les objectifs assignés à l'université :

### 1. Préparation et mise en œuvre du nouveau régime de responsabilité unifiée des gestionnaires publics (RGP)

L'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics s'inscrit dans la démarche de responsabilisation des gestionnaires publics, portée par le programme Action publique 2022 du gouvernement. Elle a pour objectif d'instaurer un régime de responsabilité commun aux ordonnateurs, à l'agent comptable et aux régisseurs, désormais justiciables de la même façon devant la cour des comptes. La réforme doit rénover un système juridictionnel ancien et asymétrique qui avait pour principal effet de contrôler tous les manquements de l'agent comptable, en aval de la chaîne financière, sans examiner (ou très peu) les décisions des ordonnateurs.

La responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics prend fin au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec l'entrée en vigueur de la réforme, ce qui induit un rééquilibrage des responsabilités sur la chaîne financière. Le principe de séparation des missions entre l'ordonnateur et le comptable est dans ce contexte réaffirmé.

Lors de l'exercice de son contrôle juridictionnel, la cour des comptes sanctionnera, au moyen d'amendes allant de 1 à 6 mois de traitement, les auteurs des infractions financières les plus graves, qu'ils soient ordonnateurs ou agent comptable. L'intervention de la cour est aujourd'hui ciblée sur ces fautes graves, ayant occasionné un préjudice financier significatif au regard du budget sous la responsabilité du justiciable (au niveau de l'établissement et/ou au niveau d'une entité interne). La cour va également s'attacher à sanctionner les fautes portant atteinte à l'ordre public financier (au 1<sup>er</sup> euro).

La réforme porte une volonté d'efficience des processus financiers puisque le juge recentre son action sur les opérations à enjeux et sur les infractions à l'ordre public financier, et laisse de côté les erreurs formelles ou procédurales. Le contrôle que les services de l'université réalisent sur les opérations de dépenses, de recettes, de gestion des biens doit évoluer afin de concentrer les efforts sur les opérations les plus risquées du point de vue financier et sur les dispositifs de maîtrise des risques associés.

Dans l'attente de la jurisprudence, l'établissement cherche à améliorer la connaissance des opérations et projets importants de ses entités internes. Il s'agit d'identifier avec elles les risques majeurs en leur sein qui, en cas de commission d'une faute grave, peuvent mettre en jeu la responsabilité de l'ordonnateur concerné, celle de l'agent comptable ou leur responsabilité partagée. Cette cartographie des risques est l'objet d'un groupe de travail représentant les différentes catégories d'entité de l'université (UFR, école, institut, unité de recherche, collégium, pôle scientifique, service universitaire), appelé « GT RGP entités ».

Simultanément, dans le cadre du comité de direction, l'établissement réinterroge les risques identifiés sur ses grands processus (rémunération, dépenses, recettes, achats, etc.). Pour cela, il s'appuie sur les 29 risques financiers majeurs que le groupe de travail interministériel RGP a retenus.

Pour l'ensemble de ses travaux sur la responsabilité financière des gestionnaires publics, l'établissement s'inspire sur la jurisprudence de la cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) dans la mesure où les infractions mentionnées dans l'ordonnance du 23 mars 2022 constituent la « modernisation » de la liste des infractions que la CDBF était autorisée à sanctionner.

Pilotes : RCI, AC

Portage politique : vice-présidents pilotage et facilitation

Acteurs concernés : CIB, CIC, GT RGP entités, comité de direction (DGS)

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○●○

- Actions de communication / sensibilisation réalisées au moyen du « RGP-tour » des instances et conférences de l'université de Lorraine : séminaire des responsables administratifs du 17 mai 2022, conférence des directeurs de composante du 21 septembre 2022, conseil d'administration du 27 septembre 2022, journée de rentrée et de cohésion des personnels de l'agence comptable du 6 octobre 2022, directoire du 10 octobre 2022, conseil de la vie universitaire du 17 octobre 2022, comité technique du 20 octobre 2022, séminaire des responsables administratifs du 21 octobre 2022, conseil de la formation du 25 octobre 2022, bureau du sénat académique du 28 octobre 2022, conseil scientifique du 29 novembre 2022, comité de direction élargi du 6 janvier 2023 ; interview « trois questions à ... » sur le contenu de la réforme et la méthode pour s'y préparer dans la newsletter des personnels du 28 octobre 2022 (<https://factuel.univ-lorraine.fr/node/21416>) ;
  - Travaux réalisés : installation du GT RGP entités le 18 novembre 2022 (objectifs et méthode de travail) ; atelier n°1 du GT RGP entités le 9 décembre 2022 sur la liste des risques financiers dont la gravité, en cas de survenance, est forte (> 100 000€) ou moyenne (> 10 000€).
2. Élargissement des droits des lanceurs d'alerte dans un cadre professionnel : créer le dispositif de signalement interne

La loi n°2022-401 du 21 mars 2022 (Waserman) visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte est venue renforcer la protection des lanceurs d'alerte dans un contexte professionnel et élargir leurs droits à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Cette loi complète la loi du 9 décembre 2016 modifiée, dite « Sapin II ».

Le décret d'application du 3 octobre 2022 rappelle que l'établissement est tenu d'établir une procédure interne de recueil et de traitement des signalements professionnels et modifie les modalités relatives à cette procédure fixées par le décret du 19 avril 2017 modifié.

Le dispositif d'alerte professionnelle est destiné au recueil et au traitement d'une situation, d'un comportement ou d'un risque susceptible de caractériser une infraction, un crime, un délit ou une violation des règles applicables à l'université de Lorraine. La mise en place du dispositif interne est une obligation réglementaire à laquelle l'université n'a pas encore répondu et qu'il devient important et urgent d'instaurer malgré l'absence, sur le terrain du contrôle interne, d'une cartographie préalable des risques d'atteinte à la probité propre à l'établissement<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> L'université de Lorraine peut utilement se référer à la note collaborative du réseau AFAIRES (association francophone des auditeurs internes de l'enseignement supérieur) sur la cartographie des risques d'atteinte à la probité des établissements de l'ESR (décembre 2021).

Puisque signaler, c'est prévenir la survenance d'un risque de non-conformité exposant à une sanction, un tel dispositif d'alerte interne participe aux mécanismes de mise sous contrôle des risques, dans l'intérêt de l'université de Lorraine.

Dans l'élaboration de son dispositif, l'établissement prend notamment en compte :

- la délibération n°2019-139 du 18 juillet 2019 de la CNIL portant adoption d'un référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel destinés à la mise en œuvre d'un dispositif d'alertes professionnelles ;
- l'avis relatif aux recommandations de l'Agence française anticorruption destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêts, de détournement de fonds publics et de favoritisme (Journal officiel du 12 janvier 2021) ;
- l'articulation avec les dispositifs de l'université en matière de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes ;
- l'articulation avec le traitement des manquements présumés à l'éthique, à la déontologie et à l'intégrité scientifique (liaison avec la commission de déontologie de l'université de Lorraine et le comité d'éthique de la recherche de l'université de Lorraine).

Pilotes : RCI, référent déontologue

Acteurs concernés : DPO, PRADA, chargé de structuration de l'action de l'établissement dans les domaines de l'éthique, de la déontologie et de l'intégrité scientifique (DAJ)

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○●○○

Formalité supplémentaire : analyse d'impact relative à la protection des données (article 35 du RGPD)  
Le DPO a été saisi de l'examen de l'AIPD le 2 décembre 2022.

### III. Feuille de route du contrôle interne financier : charte du CIF

L'article 3.1 de l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable dispose que « Les démarches de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable prennent en compte les missions poursuivies par l'organisme et les activités qui les constituent.

L'organisme précise, pour l'ensemble des fonctions budgétaires et comptables, les tâches, les acteurs, les actions de contrôle et les points de contrôle. L'organisation de ces fonctions est adaptée aux risques et aux enjeux identifiés par l'organisme.

Les actions de contrôle sont l'application des règles et procédures destinées à assurer l'exécution des directives émises par les responsables en vue de maîtriser les risques ; elles sont intégrées aux activités. Les services de l'organisme s'organisent de façon à se doter d'actions et de points de contrôle, y compris automatisés, qui concourent à assurer la qualité des comptabilités et la soutenabilité budgétaire. ».

Les missions du responsable du contrôle interne l'amènent à proposer, avec le contrôleur interne budgétaire et le contrôleur interne comptable, la révision de la feuille de route du contrôle interne financier adoptée le 9 juillet 2013 et restée inchangée.

Une démarche structurante s'initie ainsi sur l'année universitaire 2022/2023, conformément au décret n°2022-634 du 22 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'État.

Pilote : RCI

Acteurs concernés : CIB, CIC, DBF, AC, comité de pilotage du contrôle interne financier

État d'avancement au 31 décembre 2022 : ○●○

## Synthèse du bilan d'activité du contrôle interne financier 2022

Processus	Actions	Pilote(s)	Acteurs	Etat d'avancement au 31/12/2022	Plan d'action 2023
<b>Actions inscrites au plan d'action 2022</b>					
<i>Réorganiser la fonction financière de l'université de Lorraine (Étape 3)</i>	Guide/livret du nouvel arrivant sur une fonction financière	CIB	GT DBF / AC / AGMR /DAMP	Achevée ○○●	Action prolongée en 2023 : étape 2 du guide/livret
<i>Réorganiser la fonction financière de l'université de Lorraine (Étape 3)</i>	Réflexion sur les fonctions contrôle et audit internes	DGS	GT DBF / AC / AGMR /DAMP	Contrôle interne Achevée ○○●	/
				Audit interne : Non démarrée ●○○	
<i>Déployer le contrôle interne financier sur les processus d'exécution et de suivi budgétaire</i>	Améliorer la documentation en matière financière ; faciliter la transmission et le suivi des contrôles	DBF	AC, DAPEQ	En cours ○●○○	Action poursuivie en 2023
<i>Rémunérations</i>	Assurer la mise en place SIHAM PAIE et ses impacts sur le dispositif CIF	DRH	AC	Achevée ○○●	/
<i>Rémunérations</i>	Mesurer par des indicateurs la pertinence des contrôles	DRH	AC	En cours ○●○○	Action poursuivie en 2023
<i>Exécution des dépenses/Gestion des dépenses standards</i>	Consolider le plan de contrôles 2021 et développer de nouveaux contrôles DBF (AGMR)	CIB	DBF, AGMR	En cours ○●○○	Action récurrente, poursuivie en 2023
<i>Exécution des dépenses/Gestion des dépenses standards</i>	Accompagner des composantes avec la mise en place d'actions CIB	CIB	DBF	En cours ○●○○	Action poursuivie en 2023
<i>Gestion patrimoniale et physique des autres immobilisations corporelles</i>	Asseoir un modèle pérenne et efficace de suivi physique des biens à l'échelle universitaire	DBF	AC	Achevée ○○●	Action prolongée en 2023 : déploiement d'ID POSITION web application
<i>Gestion des déplacements professionnels</i>	Maîtriser le changement de version de Notilus au 01 juillet 2022 et l'intégration d'Etamine dans le process pour les UMR en cotutelle CNRS	DGSA Infrastructures et Moyens	Comité de pilotage Déplacements professionnels	En cours ○●○○	Action poursuivie en 2023
<i>Gestion patrimoniale et physique du parc immobilier</i>	Améliorer la qualité de la programmation budgétaire en lien avec la politique immobilière	DPI	DBF	En cours ○●○○	Action poursuivie en 2023
<i>Achats</i>	Poursuivre la démarche de diagnostic de la fonction « achat »	DAMP	DBF, AC	Achevée ○○●	Action prolongée en 2023 : préconisations du diagnostic

Processus	Actions	Pilote(s)	Acteurs	Etat d'avancement au 31/12/2022	Plan d'action 2023
<b>Actions inscrites au plan d'action 2022</b>					
<i>Achats</i>	Identifier puis mettre en œuvre des pistes de gains achats et des outils de pilotage de la fonction achats (indicateurs)	DAMP	DBF, AC	Achevée ○○●	Action prolongée en 2023 : phase 2 de l'audit de la DAE, indicateurs DPI
<i>Subventions</i>	Poursuivre et approfondir le plan de contrôle	DBF (cellule justificatifs)	AGMR, AC, CIB	Achevée ○○●	Action prolongée en 2023
<i>Sécurisation et gestion des outils informatiques - Rôles et habilitations</i>	Sécuriser les profils autorisés dans de nouveaux rôles SIFAC_ALL	AC, CIC	DN, DBF	En cours ○●○○	Action poursuivie en 2023
<i>Sécurisation et gestion des outils informatiques - Rôles et habilitations</i>	Finaliser l'arrêté désignant les équipes de la DN autorisées à pénétrer dans le système d'information	RCI	DN, DPO	Achevée ○○●	/
<i>Régie</i>	Mettre en place un outil, des procédures, formation et accompagnement	AC	DAPEQ	Achevée ○○●	/
<b>Actions supplémentaires</b>					
<i>Tous</i>	Préparer et mettre en œuvre le régime de responsabilité des gestionnaires publics (RGP)	RCI, AC	CIB, CIC, GT RGP entités, GT PCS Infrastructures et Moyens /RH/AC	En cours ○●○○	Action poursuivie en 2023
		<i>Portage politique</i> : VP pilotage et VP facilitation			
<i>Tous</i>	Créer et mettre en œuvre le dispositif interne de recueil et de traitement des alertes professionnelles	RCI, Référent déontologue	DPO	En cours ○●○○	Action poursuivie en 2023
<i>Tous</i>	Rédiger la charte du CIF	RCI	COFIL CIF	En cours ○●○○	Action poursuivie en 2023

**Liste des acronymes présents dans ce bilan :**

AE	autorisations d'engagement
AGMR	sous-direction appui à la gestion des moyens de la recherche de la DRV de l'université de Lorraine
AC	agent comptable de l'université de Lorraine
AMUE	agence de mutualisation des universités et établissements
CAC	commissaires aux comptes
CIB	contrôleur interne budgétaire (DBF) de l'université de Lorraine
CIC	contrôleur interne comptable (AC) de l'université de Lorraine
CAIMR	comité d'audit interne et de management des risques de l'université de Lorraine
CNIL	commission nationale de l'informatique et des libertés
CNRS	centre national de la recherche scientifique
COFIL CIF	comité de pilotage du contrôle interne financier de l'université de Lorraine
CP	crédits de paiement
DAE	direction des achats de l'État
DAJ	direction des affaires juridiques de l'université de Lorraine
DAMP	direction des achats et des marchés publics de l'université de Lorraine
DAPEQ	délégation à l'appui au pilotage, à l'évaluation et à la qualité de l'université de Lorraine
DBF	direction du budget et des finances de l'université de Lorraine
DGS	directeur général des services de l'université de Lorraine
DGSA	directeur général des services adjoint de l'université de Lorraine
DIPro	délégation d'ingénierie de projets de l'université de Lorraine
DN	direction du numérique de l'université de Lorraine
DPI	direction du patrimoine immobilier de l'université de Lorraine
DPO	délégué à la protection des données (DAJ) de l'université de Lorraine
DRH	direction des ressources humaines de l'université de Lorraine
DRV	direction de la recherche et de la valorisation de l'université de Lorraine
GT	groupe de travail
Notilus	logiciel de gestion des déplacements professionnels
PCS	pôle de compétences et de services (DGS)
PRADA	personne responsable de l'accès aux documents administratifs (DAJ) de l'université de Lorraine
RCI	responsable du contrôle interne (DAPEQ) de l'université de Lorraine
RGP	responsabilité (financière) des gestionnaires publics
RGPD	règlement général sur la protection des données
SBV	logiciel de suivi de projets
SI	système d'information de l'université de Lorraine
SIFAC	système d'information financier analytique et comptable (logiciel)
SIHAM	logiciel de gestion des ressources humaines intégré
UL	université de Lorraine
UMR	unité mixte de recherche